
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2024 – 10 DU 29 MARS 2024

relative au taux d'intérêt légal en République
du Bénin.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 février 2024 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Les intérêts légaux représentent l'indemnité due au créancier, à titre de dommages et intérêts moratoires, par le débiteur d'un engagement qui s'acquitte avec retard de l'exécution de celui-ci, à défaut d'un taux préalablement fixé par les parties pour le calcul du montant de la réparation, en cas d'exécution tardive.

Article 2 : Le taux d'intérêt légal est, en toute matière, fixé par arrêté du ministre chargé des finances, pour la durée de l'année civile. Il est, pour l'année considérée, égal à la moyenne des taux maximum de refinancement applicables aux concours octroyés par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest au cours de l'année civile précédente, pondérés par les durées correspondantes.

L'arrêté visé au premier alinéa du présent article est publié au Journal officiel, à l'initiative du ministre chargé des finances.

Article 3 : En cas de condamnation au paiement d'intérêts légaux, le taux d'intérêt légal est majoré de moitié à l'expiration d'un délai de deux mois à compter du jour où la décision de justice est devenue exécutoire, fût-ce par provision.

Le juge de l'exécution peut, à la demande du créancier ou du débiteur et en considération de la situation du débiteur, exonérer celui-ci de cette majoration ou en réduire le montant.

Article 4 : Sont abrogées, les dispositions des articles 12 et 13 de la loi n° 83-008 du 17 mai 1983 portant répression de l'usure, telle que modifiée par la loi n° 2003-22 du 11 novembre 2003.

Article 5 : La présente loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 29 mars 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'Patrice Talon'.

Patrice TALON.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'Yvon Detchenu'.

Yvon DETCHENOU

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

A blue ink signature in a cursive style, appearing to read 'Romuald Wadagni'.

Romuald WADAGNI

Ministre d'Etat

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – C.COM 2 – HAAC 2 – CES 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MJL 2 – AUTRES
MINISTERES 20 – SGG 4 – JORB 1.-